

# SITE LIGNE BLEUE - AGENDA 2023

## JUSQU'AU 31 JUILLET

Il était possible d'ouvrir un compte sur le site pour accéder à certaines parties 'fermées' du site et de télécharger certains ouvrages. Facultativement (et cela a créé certaines confusions), il était aussi possible de s'inscrire aux newsletters prévenant de la publication d'un nouvel article en rubrique « Actualités » du site.

## DU 1 AU 27 AOUT

Le module de création de compte a été supprimé et celui d'inscription à la newsletter simplifié au maximum. **Tout le site a été mis en accès libre**, à tous, y compris le téléchargement des livres d'information.

## LE 28 AOÛT

**Tous les comptes clients seront supprimés**, de même que tous les abonnements aux newsletters. Il n'y aura donc plus de données clients dans la base de données web. **ATTENTION : Ceci ne concerne absolument pas vos contrats de placement !** Rien ne change pour ceux-ci. On parle ici uniquement d'anciens accès au site Ligne Bleue.

## À PARTIR DU 1 SEPTEMBRE

Pour continuer à recevoir gratuitement les avis de parution d'articles, il vous suffit de (re)créer une demande via le bandeau supérieur de la page d'accueil, en cliquant sur le lien [Newsletter : abonnez-vous !](#)

L'inscription est très simple : *nom, prénom, adresse mail* et 3 clics plus loin, c'est fait ! Le désabonnement reste toujours possible par simple demande courrielle.

## CAS DE FIGURE

### 1. VOUS ÉTIEZ ABONNÉS

Veillez excuser cette procédure légèrement contraignante qui vous oblige à refaire une inscription. Cela permettra à Ligne Bleue d'être en règle au niveau RGPD et surtout de respecter la volonté de chaque inscrit, puisqu'il n'y aura plus de mauvaise interprétation à ce niveau-là.

### 2. VOUS N'ÉTIEZ PAS ABONNÉS

Si vous n'avez jamais reçu les newsletters par mail, il faut rappeler qu'elles sont conçues pour vous ennuyer le moins possible. Il est évident que vous êtes noyés d'infos. Mais compte tenu des impératifs liés aux envois postaux, la newsletter reste un moyen efficace pour vous donner un suivi d'affaires financières tout en vous permettant de rejeter facilement ce qui ne vous agrée pas. En effet, ce que vous recevez n'est en réalité pas une newsletter, mais l'avertissement de parution d'un nouvel article dont on vous donne le titre. Si le sujet vous intéresse, vous cliquez sur le lien pour en savoir plus. Sinon, vous effacez le message.

**Abonnez-vous via [www.lignebleue.biz](http://www.lignebleue.biz). Vous ferez vivre le site et le bureau.**